

# COMMUNE DE LA HOUSSOYE



## - Journal Municipal - 2025

[www.facebook.com/Commune-de-La-Houssaye-989278964480251](https://www.facebook.com/Commune-de-La-Houssaye-989278964480251)



[www.la-houssaye.fr](http://www.la-houssaye.fr)



93 rue de Jouy-Sous-Thelle, 60390 LA HOUSSOYE



03 44 81 40 08



[secretariat.mairie@la-houssaye.fr](mailto:secretariat.mairie@la-houssaye.fr)





## Le Mot du Maire



Chers administrés,

Comme vous pouvez le constater sur la photo ci-contre, cette fois-ci ce n'est pas moi qui suis représenté mais Monsieur Maurice Wissart.

J'ai choisi de le mettre à l'honneur dans ce journal car Monsieur Wissart est décédé le 24 mars 2025 à l'âge de 77 ans. Pour celles et ceux qui ne le savent pas, Maurice était un conseiller municipal investi dans sa commune et qui a choisi de consacrer une partie de sa vie au service de la collectivité. Son engagement et son sens de l'intérêt général auront

marqué celles et ceux qui ont eu le privilège de travailler à ses côtés. Il a été un vaillant partenaire, un temps notre porte drapeau, et a toujours soutenu l'ensemble des projets mis en place comme la place des fêtes, le PLU, malgré les hostilités de certains. Par l'intermédiaire de ce journal, je souhaite lui rendre un dernier hommage. Il restera à jamais dans nos mémoires et dans les valeurs de notre commune.

Ce journal, relève d'un caractère particulier car il sera le dernier de cette mandature. En 2026 auront lieu de nouvelles élections municipales et pour satisfaire à la

législation et éviter toute sanction, toute communication de ma part ne pourra se faire à compter du 1er septembre 2025. Seule une communication informative aura lieu par l'intermédiaire de Facebook lorsqu'il s'agira de dates évènementielles ou par une petite note dans vos boîtes aux lettres comme pour le PLU ou les nouvelles modalités de scrutin par exemple.

Vous trouverez également dans ces pages le dernier bilan financier de la commune avec un excédent budgétaire de quasiment 800 000 € et des taux d'imposition qui sont revenus à ceux pratiqués en 2014. Souvent on entend dire qu'on paye trop d'impôts ou qu'on ne sait pas à quoi ils servent. Me concernant, par l'intermédiaire de ces journaux annuels, j'ai toujours été très transparent sur notre budget. Le choix a été fait de limiter chaque année nos dépenses pour parvenir à investir massivement sur de gros projets. Un de ces gros projets est la modification de la place des fêtes afin d'assurer un environnement sécurisé pour tous les usagers de l'école et dont vous trouverez quelques photos dans ce journal. Le prochain gros projet sera la restructuration du groupe scolaire mais cela ne pourra être possible qu'en étant rigoureux dans la gestion communale et avec le soutien de nos partenaires.

Je souhaite terminer en vous remerciant, notamment celles et ceux qui de près ou de loin, ont soutenu, souvent dans l'ombre, l'action communale.

Place maintenant à l'été, aux vacances estivales, et j'espère vous retrouver nombreux au feu d'artifice du 13 juillet 2025 !

A handwritten signature in blue ink that reads "Benjamin Peny". The signature is fluid and cursive, with "Benjamin" on top and "Peny" on the bottom, with a small dot between them.

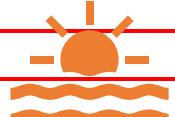
## Rappel horaires du secrétariat et permanence du Maire



LUNDI .....	9h00 à 12h30 – 14h00 à 17h00
MARDI .....	14h00 à 17h00
MERCREDI .....	9h00 à 12h00
JEUDI .....	9h00 à 12h30
VENDREDI .....	16h00 à 18h00

Les permanences du Maire se font **sans rendez-vous tous les vendredis de 16h00 à 18h00** (hors vacances scolaires). Il est cependant possible de prendre rendez-vous auprès du secrétariat si ces horaires ne vous correspondent pas.

**Cette année, votre mairie prendra ses vacances d'été du 21 juillet 2025 au 04 août 2025 inclus.**



## Les cérémonies : Vœux du Maire, 8 Mai 2025

Comme la tradition le veut, le **1<sup>er</sup> samedi** du mois de **Janvier à 11h00** se sont déroulés les vœux du Maire, suivis de son cocktail. C'est l'occasion de nous retrouver et de dresser le bilan des différentes actions menées sur l'année passée et les projets à venir.

Nous remercions par ailleurs, de leur présence, l'ensemble des participants à cet évènement et plus particulièrement Madame la Présidente du Conseil Départemental **Nadège Lefebvre**, Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental et Maire de Beauvais **Franck Pia**, et Madame la Maire de Porcheux **Christiane Renault**.



Merci également à vous, concitoyens, d'avoir été présents à la cérémonie du 8 Mai qui représente un grand moment de notre histoire !

Cela fait **80 ans**, cette année, que la guerre est terminée. Nous rendons hommage aux combattants et aux populations civiles touchés par le second conflit mondial.

## Finances publiques – Clôture de l'année 2024

Le **compte financier unique (CFU)** est un bilan financier commun entre l'ordonnateur (le maire) ainsi que la Direction Départementale des Finances Publiques (DGFiP) au 31 décembre de l'année précédente. Celui-ci a été voté lors du conseil municipal du 28 mars 2025 et a pour objectif d'arrêter les comptes en y indiquant l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année 2024. Nous obtiendrons à l'issue, un résultat budgétaire qu'il conviendra d'affecter au budget prévisionnel 2025, qu'il soit en positif (excédent) ou en négatif (déficit).

### COMMENT S'ARTICULE UN BUDGET COMMUNAL ?

Il se décompose en 2 grandes sections (fonctionnement et investissement) dans lesquelles nous trouverons, pour chacune d'entre elles, les recettes et les dépenses. Pour simplifier, c'est comme si nous avions 2 comptes courants, l'un dédié au fonctionnement et l'autre aux investissements. Attention, il existe une particularité : il est possible de déplacer de l'argent du fonctionnement vers l'investissement mais pas l'inverse !

### QU'EST-CE QUE LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT POUR UNE COMMUNE ?

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions)
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux et de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (gros travaux en cours, achat onéreux de matériel, opérations pour le compte de tiers...) ;
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement (recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement).

## QUELS RÉSULTATS POUR NOTRE COMMUNE ?

RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2023	Voté 2024	Réalisé 2024	Evolut° 23/24
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	2 322,50 €	650,00 €	9 804,12 €	+ 322,14 %
73 - Impôts et taxes	347 319,17 €	329 900,00 €	343 235,30 €	- 1,18 %
74 - Dotations, subventions et participations	150 329,40 €	133 000,00 €	171 731,09 €	+ 14,24 %
75 - Autres produits de gestion courante	8 309,68 €		12 776,33 €	+ 53,75 %
76 - Produits financiers	1,82 €		2,53 €	+ 39,01 %
77 - Produits exceptionnels				
78 – Reprises provisions semi-budgétaires	10 000,00 €			
013 – Atténuations de charges	962,00 €		1 891,00 €	+ 96,57 %
002 - Excédent de fonctionnement reporté	656 166,14 €	698 765,43 €	698 765,43 €	+ 6,49 %
Total recettes réelles	519 244,57 €	467 765,43 €	543 840,03 €	+ 4,74 %
Total recettes d'ordre			4 399,66 €	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 175 410,71 €</b>	<b>1 166 715,09 €</b>	<b>1 242 605,46 €</b>	<b>+5,72 %</b>

Évolution en vert = augmentation de nos recettes par rapport à l'année précédente !

Évolution en rouge = diminution de nos recettes par rapport à l'année précédente !

002 en augmentation = rassurant = capacité de la commune à « épargner »

DÉPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisé 2023	Voté 2024	Réalisé 2024	Evolut° 23/24
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>120 765,77 €</b>	<b>215 450,00 €</b>	<b>137 209,71 €</b>	<b>+ 13,62 %</b>
Dont énergies, eau, combustibles, carburants	31 370,85 €	49 600,00 €	32 780,26 €	+ 4,49 %
Dont fournitures d'entretien, d'équipement et administratives	11 723,86 €	26 000,00 €	8 225,50 €	- 29,84 %
Dont entretien et restauration patrimoine communal	41 976,73 €	81 500,00 €	49 161,42 €	+ 9,30 %
Dont contrat de services, assurances, études, locations	18 944,36 €	29 000,00 €	22 175,60 €	+ 17,06 %
Dont frais extérieurs, communication, fêtes et cérémonies, impôts	16 749,97 €	29 350,00 €	24 866,93 €	+ 48,46 %
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>74 166,01 €</b>	<b>89 900,00 €</b>	<b>72 689,52 €</b>	<b>- 1,99 %</b>
Dont personnel extérieur	425,00 €	700,00 €	511,00 €	+ 20,24 %
Dont personnels titulaires	50 286,06 €	62 000,00 €	50 163,30 €	- 0,24 %
Dont autres cotisations et médecine du travail	23 454,95 €	27 200,00 €	22 015,22 €	- 6,14 %
<b>014 – Atténuations de produits</b>	<b>23 559,00 €</b>	<b>23 559,00 €</b>	<b>23 559,00 €</b>	
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>149 546,83 €</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>150 902,14 €</b>	<b>+ 0,91 %</b>
Dont indemnités, frais de mission et de formation des élus	37 360,00 €	43 500,00 €	37 212,04 €	- 0,40 %
Dont contribution SIVOS et autres organismes	111 483,00 €	115 000,00 €	112 187,00 €	+ 0,63 %
Dont subventions de fonctionnement versées	700,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	+ 114,29 %
Dont autres	3,83 €		3,10 €	
<b>66 – Charges financières</b>	<b>3 119,46 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>2 968,99 €</b>	<b>- 4,82 %</b>
<b>68 – Dotations provisions semi-budgétaires</b>			4,10 €	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>371 157,07 €</b>	<b>493 909,00 €</b>	<b>387 333,36 €</b>	<b>+ 4,36 %</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>388 315,40 €</b>	<b>1 166 715,09 €</b>	<b>387 333,36 €</b>	<b>- 0,25 %</b>

Nos dépenses de fonctionnement étant maîtrisées, cela permet de dégager des ressources pour pouvoir investir.

RECETTES INVESTISSEMENT	Réalisé 2023	Voté 2024	Réalisé 2024
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>16 633,48 €</b>	<b>88 329,88 €</b>	<b>89 702,43 €</b>
Dont FCTVA			
Dont Taxe d'aménagement, dons et legs	754,66 €		1 372,55 €
Dont Excédents de fonctionnement capitalisés (réserves)	15 878,82 €	88 329,88 €	88 329,88 €
<b>13 - Subventions d'investissement reçues</b>	<b>33 276,00 €</b>	<b>338 995,00 €</b>	<b>21 530,00 €</b>
Dont État	12 766,00 €	81 000,00 €	
Dont Région			
Dont Département	20 510,00 €	257 995,00 €	21 530,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>49 909,48 €</b>	<b>427 324,88 €</b>	<b>111 232,43 €</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>17 158,33 €</b>	<b>672 806,09 €</b>	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>67 067,81 €</b>	<b>759 465,96 €</b>	<b>111 232,43 €</b>

Comme nous pouvons le voir dans ce tableau, la grande majorité de nos recettes d'investissement provient de notre capacité à « épargner » (environ 672 000 €), le reste étant des subventions reçues de l'état, de la région ou du département.

DEPENSES INVESTISSEMENT	Réalisé 2023	Voté 2024	Réalisé 2024
<b>001 – Déficit d'investissement reporté</b>	<b>15 878,82 €</b>	<b>88 329,88 €</b>	<b>88 329,88 €</b>
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>			
<b>16 – Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>14 117,28 €</b>	<b>19 399,83 €</b>	<b>18 933,83 €</b>
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>18 826,70 €</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>12 971,44 €</b>
Dont Frais d'études pour les documents d'urbanisme	9 585,88 €	5 000,00 €	6 580,00 €
Dont Frais d'études	9 290,82 €	47 000,00 €	6 391,44 €
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>106 574,89 €</b>	<b>940 401,43 €</b>	<b>48 883,79 €</b>
Dont Agencement et aménagement de terrains			
Dont Constructions	3 708,29 €	412 000,00 €	13 379,74 €
Dont Installations, matériels et outillages techniques	71 176,57 €	528 401,43 €	32 551,72 €
Dont Autres (matériel de transport, mobilier, ...)	31 690,03 €		2 952,33 €
<b>27 – Autres immobilisations financières</b>			
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>139 518,87 €</b>	<b>743 587,14 €</b>	<b>80 789,06 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>			
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>155 397,69 €</b>	<b>1 100 130,97 €</b>	<b>80 789,06 €</b>

En dépenses d'investissement, nous avons réalisé l'année dernière (non exhaustif, arrondi TTC) :

- Les frais d'études du projet sur la voirie et l'aménagement du parking des écoles pour **6 400 €**
- Les frais d'études de révision du PLU pour **6 580 €**
- Le changement des feux de carrefour et sa reprogrammation pour **21 000 €**
- Le remplacement de la toiture d'une dépendance de la mairie pour **10 000 €**
- L'extension de l'alarme de la mairie et changement de l'alarme de l'école pour **1 600 €**
- Remplacement de la VMC double flux de l'école pour **2 400 €**
- L'acquisition de divers matériels suite au vol pour **8 000 €**

#### EN CONCLUSION ?

En fin d'année 2024, en étant rigoureux dans nos achats et vigilant sur nos dépenses, nous avons pu obtenir un

**Excédent de fonctionnement de 797 385,59 € à reporter sur nos comptes 2025 !**

# Finances publiques – Budget primitif 2025

Le **budget primitif** est un acte administratif et politique qui retrace les objectifs de la commune. C'est un acte financier qui prévoit et autorise les recettes et dépenses de la commune. Il concerne l'année civile entière, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 et n'est qu'**une prévision** qu'il conviendra de **réajuster au besoin**.

## CONTEXTE FINANCIER ET OBJECTIFS ?

La commune de La Houssaye :

- Doit s'adapter aux **obligations législatives et règlementaires**
- Doit satisfaire des **besoins collectifs**
- **MAIS n'a pas de marge de manœuvre** pour faire face à l'évolution de ses charges de fonctionnement et à la stagnation voire la diminution de certaines de ses recettes (désengagement de l'état sur les subventions)

Les objectifs du Budget Primitif 2025 :

- **Conserver le taux** d'imposition locale (foncier)
- **Rationaliser les dépenses** à caractère général pour dégager de l'épargne supplémentaire
- **Restreindre** les subventions uniquement aux associations locales
- **Conserver une épargne sécuritaire**
- **Sécuriser** le financement des gros **investissements à venir** (i.e. rénovation de l'école)
- **Assurer** l'obligation de financement des **investissements en cours** (i.e. place des fêtes)
- **Diminuer l'endettement**

## CONCRÈTEMENT ? QUEL INCIDENCE SUR MES IMPÔTS ?

Suite à la diminution des taux en 2023 et à la volonté de les maintenir, la pression fiscale se répartit comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : **55,00 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : **48,31 %**
- Taxe d'Habitation (TH) : **18,42 %**

**En conséquence, la commune n'augmente pas ses impôts et doit maîtriser et prioriser ses dépenses !**  
**À noter que les taux d'imposition actuels sont revenus à ceux de 2014 !**

## ET QUELLE INCIDENCE SUR LE BUDGET COMMUNAL 2025 ?

SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES
Chap. 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	650 €
Chap. 73 – Impôts et taxes	335 200 €
Chap. 74 – Dotations, subventions et participations	133 000 €
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante	500 €
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre section	0 €
<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ</b>	<b>797 385 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 266 735 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT	RECETTES
Chap. 10 – Dotations, fonds divers et réserves	57 886 €
Chap. 13 – Subventions d'investissement reçues	317 405 €
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	773 526 €
Chap. 040 – Amortissements	0 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 148 818 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	47 000 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	1 028 931 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours	0 €
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilés	15 000 €
Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre section	0 €
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ</b>	<b>57 886 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 148 818 €</b>

**Nous prévoyons d'augmenter notre part à l'investissement à 58 % de notre budget global, soit plus de la moitié !**

Les gros investissements budgétisés en 2025 sont :

- Aménagement du parking des écoles et de la voirie place des fêtes – route de Gournay : **536 000 €**
- Mise aux normes, enfouissement réseaux électriques et télécommunication place des fêtes/allée des tilleuls, bornes de rechargement électriques, éclairage public : **75 000 €**
- Construction et rénovation du groupe scolaire : **400 000 €**

## SIVOS École – Qu'est-ce que coûte une année scolaire ?

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire La Houssoye-Porcheux représente une dépense conséquente pour l'ensemble des habitants de nos deux communes et une part importante de notre budget communal qui s'évalue au titre de l'année 2025 à **128 962 €**.

**Cela représente 27% de nos recettes !**

Le budget global en dépenses de fonctionnement pour les deux écoles, prévu en 2025, s'élève à **488 080,85 €**, ce qui représente une dépense moyenne de **3 000 €** par enfant scolarisé.



**Celui-ci ne fait qu'augmenter au fil des ans !**

La hausse des coûts des fournitures (cantine, fournitures scolaires, fluides et énergies), des transports scolaires (avec notamment la volonté que chaque élève puisse apprendre à nager, se cultiver grâce aux sorties, etc...) et des remplacements de personnels en arrêt, explique en partie cette augmentation de budget.

À cela, ne pas oublier que les enseignants sont payés par l'état et que les transports scolaires sont financés par la région.

## Les travaux réalisés ou à venir



**AMÉNAGEMENT DU PARKING DES ÉCOLES ET VOIRIE :** Projet initié à l'été 2022, ce 1<sup>er</sup> semestre 2025 aura vu la fin d'un aménagement demandé depuis très longtemps sur la commune.

Il a permis de sécuriser et fluidifier l'accès aux écoles tout en pensant à l'avenir avec notamment :

- La **création** d'une **voirie réservée** uniquement au **bus scolaire**
- La **création** de trottoirs d'accès **PMR et poussettes**
- Le déplacement de l'**arrêt de bus** du côté des écoles
- Une **augmentation** du stationnement de 20 à 42 places.
- Une **désimperméabilisation** de l'espace en remplaçant le bitume par un procédé **drainant**
- Une **végétalisation retrouvée** au centre de la place avec notamment la **plantation de 2 nouveaux arbres**
- Un **sens unique de circulation**
- Une refonte complète des **réseaux** (électricité, eau, communication) pour de **futures installations**
- La création d'un **passage piéton avec accès PMR** pour le château de La Houssoye
- L'installation d'une **borne de rechargement** pour véhicule électrique
- L'installation de **bornes foraines**
- L'installation de **mobiliers urbains**

La dépense totale pour l'ensemble de ces travaux n'est pour le moment pas connue, le bilan financier n'ayant pas encore été réalisé.





**ALLÉE DES TILLEULS :** Dans la poursuite de l'entretien de cette allée, un élagage sera effectué cet hiver entre le château et l'école. De plus, un arbre étant malade, il conviendra de procéder à son abattage. Il sera remplacé en lieu et place par un autre arbre de même nature. Cet alignement étant protégé il conviendra de faire une demande d'autorisation auprès de la DDT. Ces travaux ont été confié à l'entreprise **A NOTRE HAIE** pour un montant de **5 880 € TTC**.



**ENFOISSEMENT LIGNES HAUTE-TENSION :** ENEDIS rencontrant des problèmes logistiques, le réseau haute tension, partiellement déployé entre Trie-Château et La Houssoye n'est pour le moment **pas terminé. Il n'y a pas de visibilité sur la fin d'exécution !**



**RADAR PÉDAGOGIQUE :** Dans la tentative de réduction de la vitesse rue de Jouy-sous-Thelle et afin de faire prendre conscience à tout un chacun de sa vitesse excessive, un radar pédagogique sera installé à l'entrée du village. Ces travaux sont confiés à l'entreprise **PIC MATIC** pour un montant de **2 838 € TTC**.

# Élections municipales 2026 – Inscription sur les listes électorales



Comme tous les 6 ans, l'année prochaine sera l'occasion de retrouver ce rendez-vous citoyen qui vous permettra d'élire un **nouveau maire** et de **nouveaux conseillers municipaux**. Notre commune étant située dans la strate des communes ayant entre 500 et 999 habitants, il conviendra de voter pour un conseil municipal constitué de **15 personnes**.

Ces futures élections verront de nouvelles modalités dans la procédure de vote avec notamment l'insertion de la **parité obligatoire** ainsi que le **scrutin proportionnel à deux tours avec une prime majoritaire**.

Pour participer à cette élection (et les suivantes), il faudra obligatoirement être inscrit sur la liste électorale au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi qui précède le 1<sup>er</sup> tour.

Pour cela vous devez impérativement vous inscrire en ligne à l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**SANTÉ PUBLIQUE - RONGEURS :** Attention ! Une prolifération de rats a été signalée rue de Jouy-sous-Thelle.

Merci aux habitants de faire le nécessaire pour ne pas laisser trainer de nourriture (de grains par exemple) et de procéder au piégeage des rongeurs afin de s'en débarrasser le plus rapidement possible, leur prolifération étant exponentielle !



**SANTÉ PUBLIQUE - INTERDICTION DE FUMER :** Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, parcs et jardins publics, abords des écoles, abris de bus, stades et installations sportives sont désormais, partout en France, des **espaces sans tabac**. Le nom respect de cette interdiction est soumise à une contravention de 4<sup>e</sup> classe, soit 135 €. Pour faciliter le respect de cette nouvelle interdiction, les poubelles sur la place sont équipées de cendrier sur le dessus.

**TAILLE DES HAIES ET ENTRETIEN DES TROTTOIRS :** Il est rappelé que la taille des haies incombe à son propriétaire et qu'il convient de ne pas gêner la libre circulation sur le domaine public. Il appartient donc à tout un

chacun de tailler sa haie avant que celle-ci n'empêche le passage de véhicules ou dégrade des installations.



Veuillez trouver également un rappel sur l'entretien des trottoirs : que vous soyez propriétaire ou locataire, l'entretien de la portion de trottoir située tout le long de votre propriété est de votre ressort (de la limite de propriété à la moitié du trottoir). Tout cela dans un seul but : garantir l'accessibilité, la sécurité des piétons, la bonne visibilité des panneaux de signalisation et participer au bon entretien.

Nous remercions par ailleurs tous les habitants qui ont donné de leur personne et fait le nécessaire. **Un point à souligner ! Merci à vous !**

# IMPORTANT ! Fin du cuivre (Telecom et ADSL) – Préparez-vous dès aujourd’hui !

## QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU CUIVRE ?

Le réseau cuivre est le réseau de télécommunication historique en France détenu par Orange (ex France Télécom). Il a permis de déployer le téléphone fixe et internet par l'ADSL, le SDSL, le VDSL via des câbles en cuivre déployés partout sur le territoire.

## COMMENT CE RÉSEAU VA-T-IL S'ARRÊTER ?

Selon Orange, la fermeture du réseau cuivre se fera de manière progressive par zone géographique identifiée tous les ans. De ce fait, les opérateurs commerciaux d'accès à Internet et de téléphonie mobile vont proposer à leurs clients d'être accompagnés dans le changement vers la fibre optique.

**À partir de l'année 2026**, plus aucun opérateur ne pourra proposer à ses clients une offre de connexion XDSL (ADSL, SDSL, VDSL) ou un abonnement téléphonique utilisant le réseau cuivre. **En 2030, il n'existera plus d'offres proposant ces technologies en France.**

## SUIS-JE CONCERNÉ PAR LA FIN DU CUIVRE, N'ÉTANT PAS CLIENT D'ORANGE ?

**Oui** : Si le réseau cuivre appartient à Orange, il a été ouvert à l'utilisation par tous les autres opérateurs commerciaux. Ainsi, même si votre abonnement de téléphonie fixe et votre box internet dépendent d'un autre opérateur, vous êtes concerné par cette fermeture. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre opérateur pour plus d'informations.

## J'AI LA TÉLÉVISION VIA LA TNT, EST-CE QUE JE SERAI IMPACTÉ PAR LA FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE ?

Non, car la TNT ne passe pas par le réseau cuivre, elle passe par une antenne placée sur le toit. Même après la fin du réseau cuivre et l'arrivée de la fibre chez vous, vous pourrez continuer à regarder la télévision via cette antenne.



## ÉVÈNEMENT FESTIF - Feu d'artifice 2025

C'est avec plaisir que nous vous annonçons le feu d'artifice 2025 qui aura lieu dimanche soir à 23 heures.

Un moment à partager en famille.

Nous vous attendons très nombreux !

